



SMAMA

SYNDICAT MIXTE D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA MAULDRE AVAL ET DE SES AFFLUENTS

6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE
Téléphone : 01 30 95 64 45
Télécopie : 01 30 90 16 82
Courriel : syndicat.mauldre@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 5 mars 2020

L'an 2020, le 5 mars, le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni à 14h30 en séance publique en Mairie de La Falaise, sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, présidente.

Etaient présents :

Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise :

Aubergenville : Mme PRUVOST
Aulnay-sur-Mauldre : M. BROQUET
Épône : M. DAGORY, M. RIALLAND
La Falaise : Mme DI BERNARDO
Nézel : M. OLLIVON

Communauté de communes Gally Mauldre :

Bazemont : M. NIGON
Herbeville : Mme GARNIER
Mareil-sur-Mauldre : Mme FILLON
Maule : M. CAMARD
Montainville : M. PASCAUD

Etaient absents :

Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise :

Aubergenville : Mme MEUNIER (excusée)
Aulnay-sur-Mauldre : -
Épône : M. WATELET (excusé)
La Falaise : M. PHELIPPOT (excusé)
Nézel : M. LABARTHE

Communauté de communes Gally Mauldre :

Bazemont : M. GASCOIN
Herbeville : M. GAY
Mareil-sur-Mauldre : Mme ESCANDE (excusée)
Maule : M. CHOLET, M. SEGUIER (excusé)
Montainville : M. BOT

Nombre de délégués en exercice : 20 - Nombre de délégués présents avec voix délibérative : 11

Assistait en outre à la séance sans voie délibérative :

Mme Karine BARGAT-PAIS, secrétaire du SMAMA

Monsieur Pascal DAGORY est élu secrétaire de séance.

* * *

Communication(s) de la Présidente

Néant.

1. Compte de gestion 2019

2. Compte administratif 2019

La comptabilité des collectivités fait l'objet d'une double écriture. La première tenue par les services administratifs de la collectivité est retracée par le Compte Administratif. La seconde tenue par les services de la Trésorerie est sanctionnée par le compte de gestion.

PROJET

Le compte administratif et le compte de gestion doivent être identiques. Chaque année, le Conseil syndical délibère sur la conformité du compte de gestion présenté par le Trésorier.

La loi fait obligation aux communes de se prononcer sur le compte de gestion avant l'adoption du compte administratif correspondant.

L'exercice 2019 vient de s'achever et, après vérification avec la Trésorerie de Mantes-la-Jolie, le résultat se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	78 148,93 €	215 998,00 €
Dépenses	67 650,02 €	145 100,29 €
Résultats/section	10 498,91 €	70 897,71 €
<i>Résultats cumulés N-1</i>	<i>14 794,52 €</i>	<i>7 015,55 €</i>
Résultats cumulés 2019	25 293,43 €	77 913,26 €
Résultat global de clôture 2019	103 206,69 €	

Le compte de gestion 2019 (extrait ci-joint) dressé par Madame la Trésorière de Mantes-la-Jolie, est en concordance avec le compte administratif 2019.

Le compte de gestion 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents - Délibération 2020.113.

COMPTES DE GESTION 2019

Extraits



II-1
Exercice 2019



078109
TRÉS. MANTES COLLECTIVITES LOCAL

39200 - SMAMA

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	596 315,55	93 134,52	689 450,07
Titres de recettes émis (b)	215 998,00	78 148,93	294 146,93
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	215 998,00	78 148,93	294 146,93
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	596 315,55	93 134,52	689 450,07
Mandats émis (f)	145 100,29	67 650,02	212 750,31
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	145 100,29	67 650,02	212 750,31
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	70 897,71	10 498,91	81 396,62
(h - d) Déficit			

39200 - SMAMIA

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	7 015,55		70 897,71		77 913,26
Fonctionnement	14 794,52		10 498,91		25 293,43
TOTAL I	21 810,07		81 396,62		103 206,69
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	21 810,07		81 396,62		103 206,69

Restes à réaliser 2019 :

Sur la base des scénarios établis par l'étude pour le projet global pluriannuel de continuité écologique et de renaturation de la Mauldre Aval, le conseil a décidé, par délibération n° 2018.83 du 17 avril 2018, de lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant à finaliser les études de projet (phase APD et PRO) et l'assistance à la passation et à la réalisation des travaux.

Des crédits ont été inscrits aux budgets 2018 et 2019 selon l'estimation faite par SAFEGE.

Vu les dépenses mandatées en 2019 au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », les restes à réaliser 2019 s'établissent comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article	Nature de la dépense	Budgétée 2019 non réalisée
4541201801	Travaux pour le compte de tiers n° 201801 Opération n° 100 « Rétablissement de la continuité écologique de la Mauldre aval » - Maîtrise d'œuvre et travaux	443 550,97 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Article	Nature de la recette	Budgétée 2019 non réalisée
4542201801	Travaux pour le compte de tiers n° 201801 Opération n° 100 « Rétablissement de la continuité écologique de la Mauldre aval » - Subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	373 295,00 €

Madame DI BERNARDO, présidente, ayant quitté la séance, Monsieur Pascal DAGORY, vice-président, donne lecture du compte administratif 2018 article par article.

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents - Délibération 2020.114.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2122-21,

Vu la délibération du Conseil Syndical du 14 mars 2019 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2019,

Après lecture du compte administratif et sur proposition de Monsieur Pascal DAGORY, Madame la Présidente ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	78 148,93 €	215 998,00 €
Dépenses	67 650,02 €	145 100,29 €
Résultats/section	10 498,91 €	70 897,71 €
<i>Résultats cumulés N-1</i>	<i>14 794,52 €</i>	<i>7 015,55 €</i>
Résultats cumulés 2019	25 293,43 €	77 913,26 €
Résultat global de clôture 2019	103 206,69 €	

Le conseil syndical reconnaît à l'unanimité la sincérité des restes à réaliser établis comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article	Nature de la dépense	Budgétée 2019 non réalisée
4541201801	Travaux pour le compte de tiers n° 201801 - Opération n° 100 « Rétablissement de la continuité écologique de la Mauldre aval » - Maîtrise d'œuvre et travaux	443 550,97 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Article	Nature de la recette	Budgétée 2019 non réalisée
4542201801	Travaux pour le compte de tiers n° 201801 - Opération n° 100 « Rétablissement de la continuité écologique de la Mauldre aval » - Subv. Agence de l'Eau Seine Normandie	373 295,00 €

EXTRAITS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Syndicat Mixte Amén Mauldre Aval - 78 - Budget S.M.A.M.A.						CA	2019
III - VOTE DU BUDGET						III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1	
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12		
011	Charges à caractère général	51 510,00	29 800,68	0,00	0,00	21 709,32	
615232	Réseaux	34 620,00	11 533,71	0,00	0,00	23 086,29	
61558	Entretien autres biens mobiliers	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00	
6156	Maintenance	1 500,00	1 453,48	0,00	0,00	46,52	
6161	Assurance multirisque	3 850,00	3 803,56	0,00	0,00	46,44	
6188	Autres frais divers	0,00	234,00	0,00	0,00	0,00	
6225	Indemn. comptable,régisseur	200,00	83,60	0,00	0,00	116,40	
6226	Honoraires	640,00	636,80	0,00	0,00	3,20	
6231	Annonces et insertions	0,00	1 188,00	0,00	0,00	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	100,00	53,93	0,00	0,00	46,07	
627	Services bancaires et assimil	0,00	280,00	0,00	0,00	0,00	
62878	Remb. autres organismes	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	10 050,00	10 033,60	0,00	0,00	16,40	
012	Charges de personnel	5 800,00	5 582,56	0,00	0,00	217,44	
6218	Autre personnel extérieur	5 800,00	5 582,56	0,00	0,00	217,44	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges gestion courante	29 380,00	28 261,12	0,00	0,00	1 118,88	
6531	Indemnités élus	17 600,00	16 723,58	0,00	0,00	876,42	
6533	Cotisations retraite élus	10 280,00	10 128,66	0,00	0,00	151,34	
65541	Compensat* charges territoriales	1 500,00	1 408,36	0,00	0,00	91,64	
65888	Autres	0,00	0,52	0,00	0,00	0,00	
656	Frais de fonct. des grps d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		86 690,00	63 644,36	0,00	0,00	23 045,64	
66	Charges financières (b)	4 000,00	3 712,66	0,00	0,00	287,34	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 000,00	3 712,66	0,00	0,00	287,34	
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépense Imprévue Fonct (e)	2 144,52					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		92 834,52	67 357,02	0,00	0,00	25 477,50	
023	Virement à la sect ^e d'invests.	0,00	0,00				
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	300,00	293,00			7,00	
0811	Dot.amort.immos incorp.& corp	300,00	293,00			7,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		300,00	293,00			7,00	
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		300,00	293,00			7,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		93 134,52	67 650,02	0,00	0,00	25 484,50	
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		0,00					

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Syndicat Mixte Amén Mauldre Aval - 78 - Budget S.M.A.M.A.	CA 2019
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DM+RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	4 740,00	4 645,24	0,00	0,00	94,76
6459	Remb. sur charges de Sécu.	4 740,00	4 645,24	0,00	0,00	94,76
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	73 600,00	73 500,00	0,00	0,00	100,00
74741	Particip. des communes du GFP	73 600,00	73 500,00	0,00	0,00	100,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	3,69	0,00	0,00	0,00
7588	Autres prod. div gest* courante	0,00	3,69	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		78 340,00	78 148,93	0,00	0,00	191,07
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		78 340,00	78 148,93	0,00	0,00	191,07
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		78 340,00	78 148,93	0,00	0,00	191,07
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		14 794,52				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 775.

(5) Le compte 7015 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Syndicat Mixte Amén Mauldre Aval - 78 - Budget S.M.A.M.A.	CA	2019
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserve	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	13 900,00	13 865,46	0,00	34,54
1641	Emprunts en euros	13 900,00	13 865,46	0,00	34,54
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues Invest	7 629,75			
Total des dépenses financières		21 529,75	13 865,46	0,00	7 664,29
4541201801	Trav. pour le cpte de tiers n°201801 (3)	517 609,80	74 058,83	443 550,97	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		517 609,80	74 058,83	443 550,97	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		539 139,55	87 924,29	443 550,97	7 664,29
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	57 176,00	57 176,00		0,00
1325	Autres EPL	24 635,00	24 635,00		0,00
4541201801	Trav. pour le cpte de tiers n°201801	32 340,00	32 340,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		57 176,00	57 176,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		596 315,55	145 100,29	443 550,97	7 664,29
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040/RP 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041/RP 041.

Syndicat Mixte Amén Mauldre Aval - 78 - Budget S.M.A.M.A.	CA	2019
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	140 000.00	140 000,00	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	140 000.00	140 000,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		140 000.00	140 000,00	0,00	0.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres Immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00		0,00	
Total des recettes financières		0.00	0,00	0,00	0.00
4542201801	Trav. pour le cpte de tiers n°201801 (2)	391 824.00	18 529,00	373 295,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		391 824.00	18 529,00	373 295,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		531 824.00	158 529,00	373 295,00	0.00
021	Virement de la section de fonct.	0.00			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	300.00	283,00		7.00
28051	Concessions et droits similaires	80.00	80,00		0.00
28183	Matériel de bureau informatique	220.00	213,00		7.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		300.00	283,00		7.00
041	Opérations patrimoniales (5)	57 178.00	57 178,00		0.00
2031	Frais d'études	31 044.00	31 044,00		0.00
2033	Frais Insertion	1 290.00	1 290,00		0.00
454120180	Trav. pour le cpte de tiers n°201801	24 830.00	0,00		24 830.00
454220180	Trav. pour le cpte de tiers n°201801	0.00	24 830,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		57 478.00	57 488,00		7.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		589 300.00	215 998,00	373 295,00	7.00
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		7 015,55			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DI 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

3. Affectation des résultats 2019

L'article L. 1612-4 du CGCT pose l'obligation pour les collectivités publiques et leurs établissements publics d'évaluer de façon sincère les recettes et les dépenses.

L'article L. 1612-4 du CGCT pose l'obligation pour les collectivités publiques et leurs établissements publics d'évaluer de façon sincère les recettes et les dépenses.

Vu les résultats cumulés 2019 :

- Un excédent de fonctionnement de 25 293,43 €
- Un excédent d'investissement de 77 913,26 €

et considérant que les restes à réaliser 2019 n'occasionnent pas de besoin de financement puisque couvert par l'excédent d'investissement, il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

a. Fonctionnement - recettes : excédent reporté (art. 002) :	25 293,43 €
b. Investissement – recettes : excédent reporté (art. 001) :	77 913,26 €

Délibération 2020.115 adoptée à l'unanimité.

5. Budget primitif 2020

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante, soit par décision modificative, soit par le vote d'un budget supplémentaire.

Conformément au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 5 mars 2020 à 14 heures, la proposition de Budget 2020 se présente, par chapitre, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chap. 16 – Remboursement d'emprunt	14 570,00 €	Chap. 001 – Solde d'exécution reporté	77 913,26 €
Chap. 4541 – Travaux effectuées d'office	443 550,97 €	Chap. 021 – Virement de la section de fonct.	6 699,71 €
		Chap. 040 – Opérations d'ordre entre section	213,00 €
		Chap. 4542 – Travaux effectuées d'office	373 295,00 €
	458 120,97 €		458 120,97 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chap. 011 – Charges à caractère général	31 661,00 €	Chap. 002 – Excédent antérieur reporté	25 293,43 €
Chap. 012 – Charges de personnel	5 800,00 €	Chap. 74 – Dotations et participations	43 344,00 €
Chap. 022 – Dépenses imprévues	703,72 €	Chap. 75 – Autres produits gestion courante	5,00 €
Chap. 023 – Virement à la section d'invest.	6 699,71 €		
Chap. 042 – Opérations d'ordre entre sec°	213,00 €		
Chap. 65 – Autres charges gestion courante	21 045,00 €		
Chap. 66 – Charges financières	2 520,00 €		
	68 642,43 €		68 642,43 €

À la demande de la Trésorerie de Mantes, une modification à apporter au projet de budget transmis aux conseillers en dépenses de la section de fonctionnement pour un titre de recettes de 0,40 € de 2019 à annuler (compensation PAS octobre 2019). Il faut donc prévoir une dépense de 0,40 € au compte 673, ce qui nécessite de prévoir des crédits au chapitre 67 en les prenant au compte 022 « Dépenses imprévues ».

Délibération 2020.116 adoptée à l'unanimité.

EXTRAITS DU BUDGET PRIMITIF 2020

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	56 250,00	31 000,00	31 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	40 000,00	25 000,00	25 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	50,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6161	Multirisques	3 850,00	3 900,00	3 900,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	200,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	100,00	100,00
6232	Fêtes et cérémonies	100,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	500,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	10 050,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 800,00	5 800,00	5 800,00
6218	Autre personnel extérieur	5 800,00	5 800,00	5 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 900,00	21 045,00	21 045,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	540,00	540,00
6531	Indemnités	17 600,00	17 000,00	17 000,00
6533	Cotisations de retraite	800,00	2 000,00	2 000,00
65541	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	1 500,00	1 500,00	1 500,00
65888	Autres	0,00	5,00	5,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		81 950,00	57 845,00	57 845,00
66	Charges financières (b)	4 000,00	3 181,00	3 181,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 000,00	3 181,00	3 181,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,40	0,40
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,40	0,40
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (e)	2 144,52	703,32	703,32
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		88 094,52	61 729,72	61 729,72
023	Virement à la section d'investissement	0,00	6 899,71	6 899,71
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	300,00	213,00	213,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	300,00	213,00	213,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		300,00	6 812,71	6 812,71
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		300,00	6 812,71	6 812,71
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		88 394,52	68 642,43	68 642,43

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	68 642,43

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote HB.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessons d'immobilisation »).
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	73 600,00	43 344,00	43 344,00
74718	Autres participations Etat	0,00	10 360,00	10 360,00
74741	Participat* Communes du GFP	73 600,00	32 984,00	32 984,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	5,00	5,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	5,00	5,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		73 600,00	43 349,00	43 349,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		73 600,00	43 349,00	43 349,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre imérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		73 600,00	43 349,00	43 349,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)				25 293,43
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				68 642,43
Détail du calcul des ICNE au compte 7622				
Montant des ICNE de l'exercice		0,00		
Montant des ICNE de l'exercice N-1		0,00		
= Différence ICNE N – ICNE N-1		0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 034 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 900,00	14 570,00	14 570,00
1641	Emprunts en euros	13 900,00	14 570,00	14 570,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	7 629,75	0,00	0,00
Total des dépenses financières		21 529,75	14 570,00	14 570,00
4541201801	Trav. pour le cpte de tiers n°201801 (6)	517 609,80	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		517 609,80	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		539 139,55	14 570,00	14 570,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	55 880,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	24 836,00	0,00	0,00
4541201801	Trav. pour le cpte de tiers n°201801	31 044,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		55 880,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		595 019,55	14 570,00	14 570,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	443 550,97
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	458 120,97

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	140 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	140 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		140 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA, règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
4542201801	Trav. pour le cpte de tiers n°201801 (5)	391 824,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		391 824,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		531 824,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	0,00	6 699,71	6 699,71
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	300,00	213,00	213,00
28051	Concessions et droits similaires	80,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	220,00	213,00	213,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		300,00	6 912,71	6 912,71
041	Opérations parmoniales (9)	55 880,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	31 044,00	0,00	0,00
4541201801	Trav. pour le cpte de tiers n°201801	24 835,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		56 180,00	6 912,71	6 912,71
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		588 004,00	6 912,71	6 912,71

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	373 295,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	77 913,26
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	458 120,97

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée, la séance est levée à 15h00.